Association Intercommunale Scolaire de Genolier et Environs

CONSEIL INTERCOMMUNAL DU 24.04.2024

Rapport de la commission de gestion et finances (CoGeF) sur le préavis 01/2024 relatif aux comptes 2023.

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Notre commission s'est réunie le 27 mars 2024, à Genolier, pour la séance de présentation du préavis 01/2024 par le CoDir. Étaient présents à cette séance M. Pierre Hofmann, et M. Frédéric Guilloud membres du CoDir, Mme Annick Kosel, Directrice générale et Mme Dominique Althaus, Directrice des Finances. Nous les remercions pour les explications détaillées et les réponses à nos questions, ainsi que pour la très bonne tenue des comptes et la transparence avec laquelle ce travail a été effectué.

Les membres présents de la CoGeF étaient : Nina Darricau (Givrins), Noémie Dunand (Genolier), Gabriel Galibourg (St-Cergue, Président) et Evelyne Vogel (Trélex), excusé : Denis Berger (Arzier-le-Muids).

Les membres de la CoGeF se sont ensuite retrouvés en séance le 10 avril 2024 (présents : Denis Berger, Nina Darricau, Gabriel Galibourg et Evelyne Vogel, excusé : Noémie Dunand).

Remarques préalables

Les comptes 2023 sont globalement de bonne mouture puisqu'ils présentent des charges inférieures de 531'529 CHF par rapport au budget.

Remarques générales

MicroGIS: La population a connue sur forte augmentation (+166, ou 10'391 habitants), alors que le nombre d'élèves à diminué (-19 ou 1'192). Ces chiffres sont maintenant légèrement inférieurs aux prédictions de MicroGIS (10'392 habitants et 1'248 élèves). Ceci continue tout de même de conforter les estimations de leur étude et rend donc la réalisation de structures supplémentaires toujours aussi importante.

Réserves : Les réserves continuent d'augmenter (+198'468 CHF) pour atteindre 2'701'631 CHF. A noter que le patrimoine financier de l'AISGE s'élève à 4'132'101 CHF ce qui couvre tout de même largement les réserves.

Endettement: L'endettement de l'AISGE est actuellement de 17'466'664 CHF (situation au 31 déc 2023). Pour rappel le plafond d'endettement est de 68M CHF (article 13 al 11 des statuts).

Evolution coût par élèves : Le tableau suivant montre l'évolution du coût par élèves depuis 2019.

Evolution des coûts totaux depuis 2019					
Communes	Comptes 2023	Comptes 2022	Comptes 2021	Comptes 2020	Comptes 2019
Arzier-Le	LEE.		•		
Muids	1'966'708	1'282'931	1'208'403	1'098'522	1'127'653
Genolier	1'321'155	1'272'353	1'181'313	1'067'270	1'149'990
Givrins	676'633	633'472	612'843	547'980	572'001
Saint-Cergue	1'795'013	1'126'054	1'014'181	845'938	865'632
Trélex	901'192	887'706	805'335	741'150	768'278
Totaux	6'660'700	5'202'516	4'822'075	4'300'860	4'483'554
Nb élèves	1'192	1'211	1'199	1'133	1'092
Coûts/élèves	5'588	4'296	4'022	3'796	4'106

L'évolution cette année est en forte augmentation.

Comme cela était indiqué dans le budget 2023 la raison principale de cette augmentation vient du fait que les loyers des structures d'Arzier-le-Muids et de St-Cergue sont enfin pris en compte dans l'AISGE. Autrefois ces loyers étaient directement payé par les Communes d'Arzier-le-Muids et St-Cergue mais cela n'était pas conforme.

Répartition comptable des coûts du service des bâtiments entre l'école et l'accueil de jour : nous recommandons au Codir de présenter cela différemment dans les comptes pour éviter toute confusion. Par exemple, le rapport de gestion à la page 7 indique que l'école supporte 100% des coûts jeunesse, mais dans les comptes, sous le poste 3504.4361.00, l'école reçoit un remboursement de la structure AdJ. Bien que ce montant soit modeste (838 CHF), c'est une question de principe. De plus, en cas d'audit par la FAJE, cela pourrait être difficile à justifier.

Par ailleurs, le CoDir justifie cette répartition 50-50 % par le fait que le nombre d'interventions est paritaire entre les deux entités. En 2023, le nombre d'interventions enregistré s'est monté à 748 tous lieux confondus (bâtiments scolaires, UAPE, NU/GA et bureaux administratifs). Après avoir minutieusement épluché le classeur des tickets pour des demandes de réparation, de remplacement et autres, la CoGeF a constaté que 590 interventions ont eu lieu dans les bâtiments scolaires et 158 interventions ont été comptabilisées pour les structures de l'Accueil de jour. La CoGef s'interroge sur la répartition paritaire et les charges qui pèsent sur les comptes de l'Accueil de jour, alors que la majorité des interventions ont eu lieu dans les bâtiments scolaires. À noter cependant qu'aucune mention du temps de travail pour chaque intervention, ni le nombre de déplacements ne sont indiqués sur les tickets. La CoGeF recommande au Codir de revoir la clé de répartition ou tout du moins de la justifier.

Forte baisse des charges : est principalement due aux charges budgétées pour l'électricité et les combustibles qui ont considérablement baissé dans les comptes. La raison vient d'une restriction drastique de la consommation demandée par le canton.

Point d'attention: la CoGeF souhaite fournir aux conseillers une compréhension plus complète concernant l'ensemble de nos communes membres de l'AISGE. En effet, indépendamment des situations particulières de chaque commune, nous devrons, dans les années à venir, faire face à des investissements majeurs. Outre l'AISGE, qui est en charge de la construction du Bix — dont la phase 1 est actuellement estimée à 50M CHF —, nos communes devront également entreprendre d'autres investissements régionaux significatifs. Bien que ces considérations ne relèvent pas

directement de l'AISGE, il est utile d'en être informé afin de se forger une vision plus complète des défis futurs, en particulier en vue de la réalisation de la phase 2 de l'école du Bix.

Opportunités : il est clair que les bas taux d'intérêt actuels constituent une opportunité en termes d'investissement, car bien que le coût total de la dette puisse continuer à augmenter, l'argent emprunté coûte moins cher.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la commission de gestion et finances vous recommande d'approuver le préavis 01/2024 relatif aux comptes 2023 et le rapport de gestion et en donner décharge au Comité Directeur de l'AISGE.

Denis Berger

St-Cergue, le 17 avril 2024.

La commission de gestion et finances,

Nina Darricau

Gabriel Galibourg

(rapporteur)

Noémie Dunand

Evelyne Voge